



Programme de formation SSIAP 2 - Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

version 1 du 26/10/2022

Objectifs :

Acquérir les connaissances techniques et managériales nécessaires à la gestion d'une équipe sécurité en ERP et IGH

Connaître les techniques de mise en sécurité des occupants, d'évacuation d'un ERP et d'un IGH, et les techniques de lutte contre l'incendie. Savoir anticiper sur les situations pouvant générer des risques

Savoir détecter des situations d'actes de malveillance

Etre capable de réagir efficacement face à un incident ou un début d'incendie, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Public concerné et prérequis :

Public concerné:

Toute personne souhaitant travailler comme Chef d'Equipe de Sécurité Incendie.

Prérequis:

- Aptitude physique (validée par un certificat médical)
- Etre titulaire du SSIAP1 ou ERP1 ou IGH1
- SST, PSE ou PSC 1 en cours de validité de moins de 2 ans
- Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.

Test d'évaluation effectué à l'entrée de la formation sous forme de QCM

Groupe de 12 personnes maximum

Qualification des intervenants :

Préventionniste, chefs de service SSIAP3

Formateurs validés en Préfecture

Moyens pédagogiques et techniques :

Théorie en salle, exercices pratiques, mises en situation (60% de théorie et 40% de pratique au PC)



Programme de formation SSIAP 2 - Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

version 1 du 26/10/2022

Supports vidéo, documentation complète remise à chaque participant

Durée :

77 heures.

Programme :

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

70 heures de face à face pédagogique + 7 heures d'examen

PARTIE 1 : Rôles et missions du chef d'équipe

- Séquence 1 : Gestion de l'équipe de Sécurité
- Séquence 2 : Management de l'équipe de Sécurité
- Séquence 3 : Organisation d'une séance de formation
- Séquence 4 : Gestion des conflits
- Séquence 5 : Evaluation de l'équipe
- Séquence 6 : Information de la hiérarchie
- Séquence 7 : Applications des consignes de Sécurité
- Séquence 8 : Gérer les incidents techniques
- Séquence 9 : Délivrance du permis feu

PARTIE 2 : Manipulation du Système de Sécurité Incendie

- Séquence 1 : Système de Détection Incendie
- Séquence 2 : Système de Mise en Sécurité Incendie
- Séquence 3 : Installation fixes d'extinction automatique

PARTIE 3 : Hygiène et Sécurité en matière de Sécurité Incendie

- Séquence 1 : Réglementation Code du Travail
- Séquence 2 : Commissions de sécurité et commission d'accessibilité

PARTIE 4 : Chef du Poste Central de Sécurité en situation de crise

- Séquence 1 : Gestion du Poste Central de Sécurité
- Séquence 2 : Conseils techniques aux services de secours

Modalités d'évaluation des acquis :



Programme de formation SSIAP 2 -Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

version 1 du 26/10/2022

Epreuve écrite : QCM de 40 questions durée 40 minutes

Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique durée 15 min / stagiaire (tirage au sort des sujets)

Epreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise durée 20 min / stagiaire

Sanction visée :

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique et orale..

Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves.

Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Cahier et stylo

Délais moyens pour accéder à la formation :

CPF : inscription via le site ou application 15 jours avant le début de la formation

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement Personnel : pas de délai spécifique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Sous réserve de satisfaire à l'aptitude médicale. (certificat médical joint)

Possibilité de faire appel à un interprète ou inter médiateurs pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.

Un tiers temps vous est accordé pour l'examen selon votre handicap.



Programme de formation SSIAP 2 -Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

version 1 du 26/10/2022

Référente handicap : Mme ALSTERS Solenne 04 94 39 88 14

Contact :

Standard : 04 94 39 88 14

Mme Hanane AIT (Responsable pédagogique) et Mme Solenne Alsters (Responsable administrative) sont à votre écoute afin de vous accompagner dans vos démarches

Taux de réussite à la formation :

73 % de réussite (année 2023)

Taux de satisfaction de la formation :

90 % de satisfaction (année 2023)

Tarif :

Nous consulter